



CIRCUIT DU VAR

Horaires de location De 8h30 à 12 h00 et de 14h00 à 17h30 (l'hiver) 18h00 (l'été).
INTERRUPTION OBLIGATOIRE



ENTRE 12H00 & 14H00.

Modalités Ouvert toute l'année, sur réservation uniquement.
Confirmation écrite nécessaire pour une réservation ferme et définitive.



Sur simple demande du Syndicat Mixte, toute option prise pour une (ou plusieurs) journée(s) sera annulée dans les 48heures à défaut d'une confirmation écrite.

Fonctionnement Présence obligatoire d'une sécurité minimum ou renforcée avec médecin selon le type de location.

- MINIMUM pour tout type de véhicule allant du véhicule de tourisme à la Formule 3 ou assimilée.
- RENFORCEE + MEDECIN pour F3000, F1 ou assimilée, MOTOS, (au-delà de 400ch et dont le rapport est au moins égal à 1KG = 1CV, nous consulter)



Coût des prestations de sécurité, honoraires médecin en sus du tarif circuit.

Médecin à contacter par le client pour la surveillance médicale

Avant toute entrée sur la piste, une convention réglant les modalités de mise à disposition est signée entre les deux parties.

Le client devra également s'accommoder des autorisations préalablement accordées par les autorités du Syndicat Mixte (vendeurs, exposants.....)

TRES IMPORTANT EN SUS DU REGLEMENT INTERIEUR

EN FIN DE DOCUMENT

β β β

⤷ TOUTE RESERVATION CONFIRMEE EST DUE, LE VERSEMENT DE 50 % D'AVANCE SUR PAIEMENT EST OBLIGATOIRE À LA COMMANDE
⤷ LES INTEMPERIES **NE DONNENT** DROIT À AUCUN REMBOURSEMENT.
⤷ LES VEHICULES TYPE CABRIOLET DEVRONT OBLIGATOIREMENT ÊTRE EQUIPES D'
ARCEAU DE SECURITE
⤷ LES VEHICULES NE DEVRONT PLUS STATIONNER DANS LE Paddock DU CIRCUIT
POUR DES MESURES DE SECURITE
⤷ TOUTE RESERVATION EST SUBORDONNEE A UNE ASSURANCE TANT POUR LES
PERSONNES QUE POUR LES VEHICULES : L'ATTESTATION DE CETTE ASSURANCE
DEVRA ETRE FOURNIE OBLIGATOIREMENT PAR LE CLIENT LORS DE LA CONFIRMATION ou au plus tard 1 semaine avant la date ou la période réservée
⤷ POUR TOUTE UTILISATION DES ENERGIES DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT →
DONNERA LIEU A UN PAIEMENT FORFAITAIRE & OBLIGATOIRE DE 36.00 €EUROS
⤷ LES LOCATIONS DONT LES MONTANTS DEPASSERONT 1524 Euros DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UN PAIEMENT PAR CHEQUE CERTIFIE CONFORMEMENT AU
DECRET DU 29/12/1997 (instruction officielle du Ministère) β

Le Circuit

Accueil ▶

Nous trouver ▶

Actualités ▶

Événement ▶

Conditions d'utilisation ▶

Tarifs ▶

Planning ▶

Organisateurs ▶

Prestations ▶

La Base

Autres activités ▶

Liens ▶

Contact ▶

Paiement Pour toute réservation, le paiement devra être établi par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du

"TRESOR PUBLIC - LE LUC"

et adressé à Monsieur le Régisseur du Syndicat.

Les chèques étrangers devront être majorés de 15 Euros pour frais bancaire.

Restauration & Activités de loisirs Sur place et ouvert toute l'année sur réservation, un restaurant ayant l'exclusivité des prestations prévues à cet effet est à votre entière disposition, ainsi que des activités de loisirs (minigolf). Pour tous renseignements, CONTACTEZ LE RESTAURATEUR DIRECTEMENT AU 04.94.60.70.90



Prestations annexes POSSIBILITE DE LOUER SALLE DE REUNION CLIMATISEE + TERRASSE + BOX(ES) en fonction des disponibilités - Les prix sont repris dans notre rubrique "tarifs prestations annexes".

En fonction du type de réservation : Exemple : Manifestation importante nécessitant énergies, nettoyage du site, location de matériel divers qui sont des charges imputables au client. NOUS CONTACTER POUR DEVIS.



KARTING ADULTES : Sté PRESTIGE KARTING 04.94.60.98.70

STAGE DE PILOTAGE et/ou STAGE 4x4 : voir nos activités annexes.

REGLEMENT INTERIEUR CIRCUIT EN VIGUEUR ANNEXE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISTE

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES A RESPECTER PAR LES UTILISATEURS DE LA PISTE EN COMPLEMENT DE LA CONVENTION SIGNEE ENTRE LES PARTIES AVANT CHAQUE UTILISATION DU CIRCUIT

- Présence obligatoire d'une sécurité pour toute journée réservée sur le circuit :
- **SECURITE MINIMUM** : 02 secouristes + vidéo surveillance + 01 véhicule 1ère intervention pour les véhicules de tourisme – formules 3 ou assimilées
- **SECURITE MAXIMUM** : 03 secouristes + vidéo surveillance + 01 AMBULANCE + 1 médecin
- pour les motos, F1, F3000 ou assimilées - **NB : Le médecin URGENTISTE réservé par le client et qui assurera la surveillance médicale durant la réservation du circuit devra obligatoirement être en possession de drogues employées le cas échéant dans le cadre des urgences pouvant intervenir sur le circuit (seul le médecin étant habilité à utiliser lesdites drogues)**
- Une sécurité maximum est imposée pour les véhicules au delà de 400 Chevaux et dont le rapport est au moins égal à 1Kg = 1Ch (rapport poids/puissance)
- **Les véhicules type cabriolet devront obligatoirement être équipés d'arceau de sécurité** – à cet effet, le chef de poste de la sécurité sera le seul habilité à apprécier du type d'utilisation (loisirs ou sportive) et devra faire appliquer cette prescription en conséquence
- **Toute réservation est subordonnée à une assurance organisateur** (tant pour les personnes que pour les véhicules)
- Par mesure de sécurité, l'organisateur devra veiller à ce que les accès à la piste soient fermés notamment entre 12 et 14 Heures
- L'organisateur devra **INTERDIRE le public DANS LES PADDOCKS** de façon à ce que seuls ses participants puissent accéder à l'enceinte du circuit, CEUX-CI étant sous son entière responsabilité. **(POUR INFORMATION : LE PUBLIC DEVRA UTILISER LA PASSERELLE PREVUE POUR POUVOIR ACCEDER A L'INTERIEUR DU CIRCUIT)**
- Le matin avant les entraînements : BRIEFING obligatoire en présence du Chef de Poste de Sécurité • Mise en

place par les organisateurs de deux postes de signalisation au minimum :

1 – à l'entrée de la piste 2 – avant virage AGS (emplacement défini par le Chef de Poste)

AINSI QU'UNE PERSONNE AU PORTAIL PRINCIPAL DURANT TOUTE LA MANIFESTATION

• Pour les entraînements libres VOITURES, l'organisateur devra veiller à ce que 30 (trente) voitures maximum tournent en même temps sur la piste

• **Equipement obligatoire pour conducteur voiture : CASQUE + CEINTURE**

• Pour les entraînements libres MOTOS, l'organisateur devra veiller à ce que 30 (trente) motos maximum tournent en même temps sur la piste

• **Equipement obligatoire pour pilote moto : TENUE COMPLETE HOMOLOGUEE FFM (blouson - pantalons en cuir ou combinaison motard + gants) + CASQUE**

• **PADDOCK** : véhicules interdits exceptés les véhicules de sécurité ET DE L'ORGANISATION

• **CARBURANT** : prévoir le remplissage dans la zone de ravitaillement prévue à cet effet SOUS LE CONTROLE DU CHEF DE POSTE EN PLACE

• Le non respect des consignes de sécurité sera sanctionné par l'ARRET IMMEDIAT de la manifestation

• Tout individu à comportement à risque signalé par le Chef de Poste de sécurité sera immédiatement exclu par l'organisateur sans aucun préavis

• Interdiction de doubler un véhicule de sécurité lorsque celui-ci s'engage ou est déjà engagé sur la piste

• Toute consommation d'alcool est strictement interdite

• **RAPPEL : DRAPEAU ROUGE** « Je finis le tour à vitesse réduite et je rentre dans les stands »

► **IMPORTANT** : Depuis le 1er/08/2008 : MOTOS → **LIMITATION NUISANCE SONORE A 100 DB MAXIMUM DU LUNDI AU SAMEDI ET 95 DB MAXIMUM LES DIMANCHES ET JOURS FERIES**

LE PRESENT REGLEMENT FERA DESORMAIS PARTIE INTEGRANTE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION AINSI QUE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CIRCUIT ET DEVRA ETRE SIGNE AVANT CHAQUE UTILISATION DE LA PISTE